

## CHAPITRE 74

### Cuivre et ouvrages en cuivre

#### Note

1.- Dans ce chapitre, on entend par :

a) "cuivre affiné" :

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 99,85 % en poids;  
ou

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 97,5 % en poids, pour autant que la teneur d'aucun autre élément n'excède les limites indiquées dans le tableau ci-après :

#### Autres éléments

Elément	Teneur limite % en poids
Ag Argent	0,25
As Arsenic	0,5
Cd Cadmium	1,3
Cr Chrome	1,4
Mg Magnésium	0,8
Pb Plomb	1,5
S Soufre	0,7
Sn Etain	0,8
Te Tellure	0,8
Zn Zinc	1
Zr Zirconium	0,3
Autres éléments(1), chacun	0,3

(1) Autres éléments, par exemple, Al, Be, Co, Fe, Mn, Ni, Si.

b) "alliages de cuivre" :

les matières métalliques autres que le cuivre non affiné dans lesquelles le cuivre prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :

1) la teneur en poids d'au moins un de ces autres éléments excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus;  
ou

2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 2,5 %.

c) "alliages mères de cuivre" :

les compositions renfermant du cuivre dans une proportion excédant 10 % en poids et d'autres éléments, ne se prêtant pas à la déformation plastique et utilisées soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la métallurgie des métaux non ferreux. Toutefois, les combinaisons de phosphore et de cuivre (phosphures de cuivre) contenant plus de 15 % en poids de phosphore relèvent du no 28.48.

d) "barres" :

les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les "cercles aplatis" et les "rectangles modifiés", dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section "rectangulaire modifiée") excède le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Sont toutefois à considérer comme cuivre sous forme brute du no 74.03, les barres à fil et les billettes qui ont été appointées ou autrement ouvrées à leurs extrémités, pour faciliter simplement leur introduction dans les machines destinées à les transformer en fil machine ou en tubes, par exemple.

e) "profilés" :

les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

f) "fils" :

les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les "cercles aplatis" et les "rectangles modifiés", dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section "rectangulaire modifiée") excède le dixième de la largeur.

g) "tôles, bandes et feuilles" :

les produits plats (autres que les produits sous forme brute du no 74.03), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y compris les "rectangles modifiés" dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,

- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans les nos 74.09 et 74.10 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs;

h) "tubes et tuyaux" :

les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétreints, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

Note de sous-positions

1.- Dans ce chapitre, on entend par :

a) "alliages à base de cuivre-zinc (laiton)" :

tout alliage de cuivre et de zinc, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents :

- le zinc prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments;
- la teneur éventuelle en nickel est inférieure en poids à 5 % [voir alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)];
- la teneur éventuelle en étain est inférieure en poids à 3 % [voir alliages à base de cuivre-étain (bronze)].

b) "alliages à base de cuivre-étain (bronze)" :

tout alliage de cuivre et d'étain, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents, l'étain prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments. Toutefois, lorsque la teneur en étain est au moins de 3 % en poids, la teneur en zinc peut prédominer mais doit être inférieure à 10 % en poids.

c) "alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)" :

tout alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec ou sans autres éléments. La teneur en nickel est égale ou supérieure en poids à 5 % [voir alliage à base de cuivre-zinc (laiton)].

d) "alliages à base de cuivre-nickel" :

tout alliage de cuivre et de nickel, avec ou sans autres éléments mais, en tout état de cause, ne contenant pas plus de 1 % en poids de zinc. Lorsque d'autres éléments sont présents, le nickel prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
74.01	7401.00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre).	7401.00.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.02	7402.00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.	7402.00.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.03		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute.											
	7403.1	- Cuivre affiné :											
	7403.11	-- Cathodes et sections de cathodes	7403.11.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.12	-- Barres à fil (wire-bars)	7403.12.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.13	-- Billettes	7403.13.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.19	-- Autres	7403.19.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.2	- Alliages de cuivre :											
	7403.21	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	7403.21.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.22	-- A base de cuivre-étain (bronze)	7403.22.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7403.29	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du no 74.05)	7403.29.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.04	7404.00	Déchets et débris de cuivre.	7404.00.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.05	7405.00	Alliages mères de cuivre.	7405.00.00				4	2	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.06		Poudres et paillettes de cuivre.											
	7406.10	- Poudres à structure non lamellaire	7406.10.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7406.20	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	7406.20.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.07		Barres et profilés en cuivre.											
	7407.10	- En cuivre affiné	7407.10.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7407.2	- En alliages de cuivre :											
	7407.21	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	7407.21.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7407.29	-- Autres	7407.29.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.08		Fils de cuivre.											
	7408.1	- En cuivre affiné :											
	7408.11	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	7408.11.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7408.19	-- Autres	7408.19.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7408.2	- En alliages de cuivre :											
	7408.21	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	7408.21.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7408.22	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	7408.22.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7408.29	-- Autres	7408.29.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation					Exportation
							DD DC	DD TR	011			
74.09		Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm.										
	7409.1	- En cuivre affiné :										
	7409.11	-- Enroulées	7409.11.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.19	-- Autres	7409.19.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.2	- En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :										
	7409.21	-- Enroulées	7409.21.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.29	-- Autres	7409.29.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.3	- En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :										
	7409.31	-- Enroulées	7409.31.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.39	-- Autres	7409.39.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.40	- En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	7409.40.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7409.90	- En autres alliages de cuivre	7409.90.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.10		Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).										
	7410.1	- Sans support :										
	7410.11	-- En cuivre affiné	7410.11.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7410.12	-- En alliages de cuivre	7410.12.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7410.2	- Sur support :										
	7410.21	-- En cuivre affiné	7410.21.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7410.22	-- En alliages de cuivre	7410.22.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.11		Tubes et tuyaux en cuivre.										
	7411.10	- En cuivre affiné	7411.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7411.2	- En alliages de cuivre :										
	7411.21	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	7411.21.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7411.22	-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)	7411.22.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7411.29	-- Autres	7411.29.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.										
	7412.10	- En cuivre affiné	7412.10.00				10	4	3		013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes						
							Importation					Exportation	
							DD DC	DD TR	011				Autres
	7412.20	- En alliages de cuivre	7412.20.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.13	7413.00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.	7413.00.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.15		Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre.											
	7415.10	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	7415.10.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7415.2	- Autres articles, non filetés :											
	7415.21	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	7415.21.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7415.29	-- Autres	7415.29.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7415.3	- Autres articles, filetés :											
	7415.33	-- Vis; boulons et écrous	7415.33.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7415.39	-- Autres	7415.39.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.18		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.											
	7418.10	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	7418.10.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7418.20	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	7418.20.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
74.19		Autres ouvrages en cuivre.											
	7419.10	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	7419.10.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7419.9	- Autres :											
	7419.91	-- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	7419.91.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044
	7419.99	-- Autres	7419.99.00				10	4	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 028 - 044